



Vu pour être annexé  
à mon arrêté en date  
du 29.05.85  
ordonnant la publication  
Le Préfet

Pour le Préfet, Commissaire de la République

La Secrétaire Générale

Jean-Claude THÉBAUD

# PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

---

## COMMUNE DE FRENEUSE

---

### ANNEXES SANITAIRES

VU pour être annexé à la délibération  
du Conseil Municipal  
en date du 28.3.85  
approuvée en C.O.S.

Signé :

Le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Vilhéroy".

POUR COPIE



ETABLI LE : 23.08.78

MODIFIÉ LE :

29 DEC. 1983

alimentation en eau potable

## 0. généralités

La Commune de FRENEUSE adhère au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable de POSES.

Le réseau du Syndicat est divisé en plusieurs groupements indépendants.

Le groupement de FRENEUSE comprend, les communes de :

- TOURVILLE-LA-RIVIEPE
- SOTTEVILLE-SOUS-LE-VAL
- CLEON
- FRENEUSE

soit une population de 5645 habitants au recensement de 1975.

Nous décrivons uniquement les installations du groupement de FRENEUSE.

La Compagnie Générale des Eaux est concessionnaire du réseau.

## I. description de l'état actuel

### I.0 - RESSOURCES EN EAU

Le groupement utilise 2 forages établis à 210 m l'un de l'autre, à l'Est de la Commune de FRENEUSE dans la plaine alluviale de la Seine.

Des essais de débits ont été effectués :

- en 1947 pour le premier forage. Ils ont donné 32 m<sup>3</sup>/h

En fait, le point d'eau était exploité en 1970 à raison de 70 m<sup>3</sup>/h

- en 1971 pour le deuxième forage. Ils ont donné 500 m<sup>3</sup>/h.

Le B.R.G.M. a défini les périmètres de protection de ces points d'eau dans le rapport P N O 75/118.

Ils sont reproduits sur les différents plans joints.

### I.1 - STATION DE POMPAGE ET REFOULEMENT

Forage 1 : Il est équipé d'une pompe 70 m<sup>3</sup>/h x 75 m qui refoule jusqu'au réservoir par une canalisation  $\varnothing$  150 mm. Cette canalisation assure également la distribution des communes de FRENEUSE et de SOTTEVILLE-SOUS-LE-VIEUX.

Forage 2 : Il est équipé de 2 pompes de 100 m<sup>3</sup>/h x 75 m refoulant l'eau jusqu'au réservoir dans une canalisation de  $\varnothing$  300 mm.

Une troisième pompe de 100 m<sup>3</sup>/h pourrait être mise en place ultérieurement.

## I.2 - RESERVOIR

---

Le Groupement possède un réservoir semi-enterré de 400 m<sup>3</sup> dont le radier est à la cote 63,50 m.

## I.3 - RESEAU DE DISTRIBUTION

---

A la sortie du réservoir, il existe deux conduites maîtresses de distribution.

L'une en  $\varnothing$  150 mm distribue vers le Sud les Communes de SOTTEVILLE SOUS LE VAL et de FRENEUSE.

L'autre en  $\varnothing$  300 mm distribue vers le Nord, les communes de CLEON et TOURVILLE LA RIVIERE.

La conduite "Sud" se divise en  $\varnothing$  100 mm vers FRENEUSE d'une part et vers SOTTEVILLE SOUS LE VAL d'autre part.

Pour FRENEUSE, la conduite se prolonge le long du CD 92 par un  $\varnothing$  80 puis un  $\varnothing$  60 mm.

La route des crêtes (CD 292) est alimentée par un  $\varnothing$  100 mm raccordé sur la canalisation du CD 92 par un  $\varnothing$  60 mm. Compte-tenu de l'altimétrie des habitations situées le long de la route des crêtes et du raccordement en  $\varnothing$  60 mm des difficultés d'alimentation en eau potable surviennent aux heures de pointe.

## II . urbanisation prévue dans le cadre du P O S

### II.1 - Expansion géographique de la commune.

L'expansion de la Commune est prévue principalement par la densification des zones déjà urbanisées.

Une zone NAa est prévue à l'Ouest de la Commune. Elle est destinée à recevoir des équipements.

### II.2 - Expansion démographique

- de la Commune de FRENEUSE, compte-tenu du découpage en zone prévu au P O S, la population de la commune peut augmenter de 200 personnes environ
- du groupement d'eau potable de FRENEUSE

	Population 1975	Population possible à l'échéance du POS
FRENEUSE	732	950
restant du groupement	4913	7500
	<hr/> 5645	<hr/> 8450

### III. dispositions à prévoir dans le cadre du POS

#### III.0 - RESSOURCES EN EAU

A l'échéance du P O S, la production d'eau nécessaire par jour et par habitant peut être estimée à 0,250 m<sup>3</sup> en pointe.

Soit une production de pointe à prévoir de :

$$0,250 \text{ m}^3/\text{j}/\text{hab} \times 8.450 \text{ hab} = 2112,5 \text{ m}^3/\text{J}$$

à comparer aux ressources disponibles :

$$\text{Forage 1} : 70 \text{ m}^3/\text{h} \times 20 = 1.400 \text{ m}^3/\text{J}$$

$$\text{Forage 2} : 500 \text{ m}^3/\text{h} \times 20 = 10.000 \text{ m}^3/\text{J}.$$

Les ressources sont donc largement excédentaires.

#### III.1 - REFOULEMENT

Le refoulement peut fournir :

$$\text{Forage 1} : 70 \text{ m}^3/\text{h} \times 20 = 1.400 \text{ m}^3/\text{J}$$

$$\text{Forage 2} : 100 \text{ m}^3/\text{h} \times 20 = 2.000 \text{ m}^3/\text{J}$$

Ils sont donc suffisants.

### III.2 - RESEAU DE DISTRIBUTION

#### - Le long du CD 92

L'alimentation domestique en eau potable est correcte tout le long du CD 92.

Par contre, la défense contre l'incendie n'est assurée depuis la limite avec SOTTEVILLE SOUS LE VAL que jusqu'à l'embranchement avec la canalisation qui dessert l'Ile de FRENEUSE.

Au niveau de cette ile, le débit possible est de l'ordre de 15 l/s sous 1 kg de pression résiduelle. Ceci peut être encore acceptable.

#### - Le long du CD 292

La Route des Crêtes est relativement mal desservie pour l'alimentation domestique.

Le classement des habitations en zone NB n'oblige pas à assurer la défense contre l'incendie. Cependant, des renforcements doivent être entrepris pour pallier à l'insuffisance de l'alimentation domestique. Les mesures proposées viseront donc à apporter une amélioration générale de la desserte et en particulier de la défense contre l'incendie le long de ces 2 C.D.

#### - Solutions préconisées

Pour pallier aux inconvénients cités plus haut, 2 solutions peuvent être envisagées :

##### 1ère solution

. Créer un réseau haut service pour alimenter la Route des Crêtes composé :

- d'une canalisation  $\varnothing$  150 mm entre le réservoir et le  $\varnothing$  100 actuel du CD 292
- d'un surpresseur à débit variable de pression 6 bars. en amont de la canalisation projetée

. Assurer un bouclage en  $\varnothing$  150 mm avec le bas service près du lieu dit le Hameau des Bailleurs pour assurer la défense incendie le long du CD 92.

Un stabilisateur de pression avec pression aval constante mettre en service le bouclage en cas de débit important sur le bas service.

. mettre en place un clapet sur le réseau bas service en aval du réservoir.

### 2ème solution

Le principe est relativement le même que pour la solution I, mais le haut service serait composé :

- d'une bache d'accumulation des eaux de 150 m<sup>3</sup> au niveau de "la côte au blanc" alimentée par le Ø 60 mm
- d'un surpresseur à débit variable de pression 7 bars
- d'un bouclage entre le haut et bas services comme dans la solution I
- d'un clapet sur le bas service en aval du Ø 60 mm.

Ces dispositions sont représentées sur le plan au 1/5000<sup>e</sup> joint.

### III.3 - RESERVOIR

La capacité de stockage devrait être à l'échéance du POS de :

50 % de la consommation :	1.055 m <sup>3</sup>
Réserve incendie	120 m <sup>3</sup>
	<hr/>
	1.175 m <sup>3</sup>

Le réservoir actuel est donc largement insuffisant.

Deux solutions peuvent être envisagées :

- créer un second réservoir dont la localisation pourrait être située à CLEON
- mettre en place un groupe électrogène, au niveau de la station de pompage. Les pompes débitent 100 m<sup>3</sup>/h et peuvent assurer alors dans tous les cas la défense contre l'incendie.

### REMARQUE :

Il est prévu pour alimenter la ZAC des FEUCRAIS de réaliser une station de reprise comprenant une bache de 1000 m<sup>3</sup> et un groupe de surpression.

## IV. estimation du coût des équipements

Réseau de desserte de FRENEUSE

### 1ère solution

. Canalisation CD 92	
Ø 150 mm - 1350 ml x 180 F =	243.000 F
. Canalisation bouclage haut et bas services	
Ø 150 mm - 180 ml x 220 F =	39.600 F
. Surpresseur 60 m <sup>3</sup> /h x 60 m	220.000 F
. Stabilisateur de pression et clapet	30.000 F
	<hr/>
	532.600 F

### 2ème solution

. bêche de reprise 150 m <sup>3</sup>	150.000 F
. Surpresseur 60 m <sup>3</sup> /h x 70 m	220.000 F
. Canalisation bouclage haut et bas services Ø 150 mm 180 ml x 220 F =	39.600 F
. Stabilisateur de pression et clapet	30.000 F
	<hr/>
	439.600 F

Poteaux d'incendie

6 U x 6.000 F =	36.000 F
-----------------	----------

assainissement

## 0. description de l'état actuel

### . Système actuel

La Commune ne possède pas de réseau collectif d'assainissement vanne, sauf dans l'île de FRENEUSE au niveau du lotissement où un réseau et une station d'épuration existent.

Ailleurs, des systèmes d'épuration individuels assurent le traitement des eaux usées.

### . Contraintes liées aux périmètres de protection

Une partie de la zone urbaine se trouve dans le périmètre de protection éloigné.

Les prescriptions à respecter concernant l'assainissement (en cas d'assainissement individuel) sont les suivantes :

- système d'assainissement soumis à l'approbation des autorités compétentes
- dispersion de l'effluent traité par épandage superficiel à une distance de 150 m au moins des captages.

## I. dispositions à prévoir dans le cadre du POS

La réalisation du réseau collectif d'assainissement vanne de la Commune de FRENEUSE devrait comporter :

- un réseau gravitaire  $\emptyset$  200 mm et des postes de relevage le long du CD 92 qui reprendraient :

- . les eaux usées des zones urbaines
- . les eaux usées du lotissement de l'île de FRENEUSE par l'intermédiaire d'un poste de relèvement

- ce réseau aboutirait en limite de commune avec SAINT AUBIN LES ELBEUF à un poste de refoulement situé au lieu dit "La Riberdrie"

- de là, les effluents seraient refoulés dans le réseau le plus proche de SAINT AUBIN LES ELBEUF.

Cette disposition implique que le traitement des effluents puisse être fait à la station d'épuration de SAINT AUBIN LES ELBEUF.

Cette station traite actuellement les effluents de :

- ELBEUF
- ST AUBIN LES ELBEUF
- CLEON
- CAUDEBEC LES ELBEUF
- ST PIERRE LES ELBEUF,

soit une pollution de 65.000 équivalents/habitants (les établissements industriels représentent dans ce chiffre une pollution de 25.000 équivalents/habitants).

La station a une capacité de 50.000 équivalents/habitants et est saturée.

Des travaux, en cours, (qui seront terminés en 1979), permettront de :

- porter la capacité de la station à 100.000 équivalents/habitants
- réaliser l'épuration efficace des eaux industrielles.

Le rejet des effluents de FRENEUSE pourrait donc se faire sans difficulté en ce qui concerne la station d'épuration (1).

Compte-tenu de la configuration de la Commune de FRENEUSE, le coût du réseau collectif sera élevé. Sa réalisation ne pourra intervenir qu'à moyen terme.

Dans le cadre du P O S, il est préconisé :

- pour les constructions hors lotissement :

Assainissement individuel avec obligation d'effectuer le raccordement au réseau communal lorsque celui-ci sera réalisé. Ceci implique le C O S à un niveau inférieur à 0,15 et des parcelles constructibles d'une superficie d'au moins 1000 m<sup>2</sup>.

Dans le périmètre éloigné de protection des sources, le rejet des effluents au milieu naturel devra se faire par drainage superficiel.

- pour les lotissements (où les zones d'équipement)

Assainissement collectif, raccordé dans une première phase sur un dispositif d'épuration autonome, conforme aux normes en vigueur avec obligation de raccordement ultérieur du réseau public dès que celui-ci aura été réalisé.

(1) Remarque : L'étude préliminaire d'assainissement de l'agglomération d'ELBEUF établie en 1972 prévoyait le traitement des effluents de FRENEUSE dans une station projetée à TOURVILLE-LA-RIVIERE.

**IV. estimation du coût des équipements**

(A REALISER A MOYEN TERME)

- réseau de desserte

. Canalisation gravitaire Ø 200 mm	
3.900 ml x 300 F	1.170.000
. Poste de relèvement	
6 U x 80.000 F	480.000
. Canalisation de refoulement Ø 150 mm	
450 ml x 150 F	67.500
	<hr/>
	1.717.500

- refoulement jusqu'au réseau de ST AUBIN LES ELBEUF

. Poste de relèvement	
1 U x 80.000 F	80.000
. Canalisation de refoulement Ø 150 mm	
500 ml x 170 F	85.000
. Canalisation gravitaire Ø 200 mm	
280 ml x 350 F	98.000
	<hr/>
	263.000

ordures ménagères

La Commune de FRENEUSE adhère au S I V O M du Canton d'ELBEUF qui assure en particulier le ramassage et le traitement des ordures ménagères.

Le S I V O M regroupe les communes de :

- ELBEUF
- ST AUBIN LES ELBEUF
- CLEON
- TOURVILLE LA RIVIERE
- SOTTEVILLE SOUS LE VAL
- ORIVAL
- CAUDEBEC LES ELBEUF
- ST PIERRE LES ELBEUF
- FRENEUSE.

Le ramassage est effectué deux fois par semaine les Lundi et Jeudi matin à FRENEUSE à l'aide d'un camion benne tasseuse "HELICO".

Les ordures sont ensuite envoyées à la station de broyage qui se trouve à côté de la station d'épuration des eaux usées à SAINT AUBIN LES ELBEUF.

Les ordures broyées sont mises en remblai dans une décharge située rue de la Paix à CLEON (à la limite avec ST AUBIN).

Cette décharge arrive à saturation et ne correspond à la réglementation en vigueur.

Les représentants du S I V O M procèdent actuellement à une recherche de sites nouveaux pour stocker les ordures broyées.

La nouvelle décharge devra satisfaire aux réglementations en vigueur en particulier, celles émises par la circulaire du 9 Mai 1973.